

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE BRETAGNE

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Référence du projet : n°2017-01-17-00074
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande :

Dénomination du projet : Etude sur la perméabilité de la LGV Angers-Rennes aux déplacements des amphibiens

Préfet(s) compétent(s) : Ille-et-Vilaine, Mayenne

Bénéficiaire(s) : CNRS CEFE Montpellier

MOTIVATION ou CONDITIONS

Avis favorable, sous les réserves suivantes :

- préciser quelles seront les précautions sanitaires mises en oeuvre pour limiter la transmission d'éventuels pathogènes entre sites ;
- pour les objectifs 2, 3 et 4 : transmettre courant 2017 les conclusions des travaux de terrain de 2017 en ce qui concerne les espèces qui seront finalement étudiées ; nous faisons remarquer que le choix des espèces devrait être guidé, entre autre, par leur statut de conservation, puisque les résultats de ces études pourraient apporter des éléments factuels sur l'effet des mesures compensatoires sur ces espèces fragilisées.
- pour les objectifs 3 et 4 : transmettre courant 2017 les résultats et conclusions des expériences menées en terrarium sur les têtards, pour évaluer la faisabilité et l'inocuité pour les populations de l'étude de terrain utilisant des transpondeurs sur ces stades prévue en 2018 et 2019.

Un dernier point de vigilance : il existe dans le dossier des incohérences en ce qui concerne les personnes impliquées et qui devraient figurer sur l'arrêté préfectoral : (1) le doctorant cité en introduction, M. Guillaume Testud, n'est pas cité dans les personnes concernées par la demande; (2) le certificat d'expérimentation animale joint au dossier concerne une personne (Mme Véronique Arnal) là encore non citée dans les personnes concernées par la demande (ni même dans le reste du dossier)

MOTIVATION ou CONDITIONS

EXPERT DELEGUE FAUNE
EXPERT DELEGUE FLORE

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 17 janvier 2017

Signature :

